



ADMINISTRATION COMMUNALE D'AUBANGE  
SERVICE ENVIRONNEMENT

VILLE D'AUBANGE

38, rue Haute  
6791 – ATHUS

## Publicité de la décision d'imposer ou non une étude d'incidence sur l'environnement

(Art. D.65 et R.21, Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement)

Nos réf. : PU110

Réf DPA : 10022725/EPI.sla

Réf DATLPE : F0510/81004/PU3/2026/1/2451559

Demandeur : IDELUX Eau SCRL

Adresse : Drève de l'Arc-en-ciel 98 à 6700 ARLON

Nature du projet : Maintenir en exploitation la station d'épuration d'Aubange et la rénover pour atteindre une capacité de 7400 EH à l'adresse suivante Rue Rougefontaine 40 à 6790 Aubange sur les parcelles cadastrées 1° Div Aubange A 2331G

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé, par le Fonctionnaire technique, à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable sur l'environnement.

**Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une  
étude d'incidence sur l'environnement n'est pas nécessaire.**

Le Directeur général f.f.,

LESPAGNARD A.

Par ordonnance,



Le Bourgmestre,

KINARD F.